



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU MARDI 7 AVRIL 2026 À 19 H 30**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **mardi 7 avril 2026** à compter de 19 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Jérémy Laplante.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Monsieur Jérémy Laplante, maire  
Madame Nancy Anglehart, conseillère  
Madame Francine Guité, conseillère (par voie de Teams)  
Monsieur Christian Grenier, conseiller et maire suppléant

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Sont absents :

Madame Gina Samson, conseillère  
Monsieur Dany Cyr, conseiller  
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue au conseiller, conseillères, au directeur général et greffier et au citoyen présent.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, constate que le quorum est atteint.

2026-04-92

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Correction - Demande d'achat d'une cinquième parcelle de terrain par monsieur Yvon Lévesque
6. Entérinement - Modification à la convention des cadres
7. Lettre d'entente - Directeur du service incendie
8. Affaires nouvelles
9. Période de question
10. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS ET PAR VOIE DE TEAMS** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

2026-04-93

#### **5. CORRECTION – DEMANDE D’ACHAT D’UNE CINQUIÈME PARCELLE DE TERRAIN PAR MONSIEUR YVON LÉVESQUE**

**CONSIDÉRANT QU’**en vertu de l'article 28.1.0.1. de la Loi sur les cités et villes, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville possède un terrain près de l’intersection de la rue St-Pie X et de la 6e avenue Ouest dont le zonage est 201-M;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yvon Lévesque a manifesté le désir d’acquérir une cinquième parcelle dudit terrain;

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de corriger une erreur s’étant glissée dans la résolution 2025-09-211;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS ET PAR VOIE DE TEAMS :**

**D’ABROGER** la résolution 2025-09-211;

**D’AUTORISER** la direction générale à mettre en vente une cinquième parcelle de terrain de forme irrégulière située sur le lot 6 614 937 à Monsieur Yvon Lévesque au montant de 450 \$ taxes en sus et de signer, avec le maire, tous les documents relatifs à cette vente avec les professionnels au dossier;

**QUE** l’acquéreur s’engage à payer tous les frais reliés à la transaction dont le notaire, arpenteur ou tout autre professionnel au dossier;

**QU’**une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Yvon Lévesque.

2026-04-94

#### **6. ENTÉRINEMENT – MODIFICATION À LA CONVENTION DES CADRES**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention des cadres 2024-2029 ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2026;

**CONSIDÉRANT** qu’un correctif a été apporté au document avant sa signature;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Francine Guité, conseillère

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS ET PAR VOIE DE TEAMS :**

**D’APPROUVER** le correctif ayant été apporté;

**DE CONFIRMER** la modification faite à l’article 19.2 qui se lit désormais comme suit :  
« L’article 19.1 s’applique, compte tenu des adaptations nécessaires, à toute décision du conseil municipal ayant pour effet de suspendre le cadre pour une durée de plus de 30 jours. »

2026-04-95

#### **7. LETTRE D’ENTENTE – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie n’a pas encore adhéré au RREMQ et qu’il y a lieu d’ajuster ses bénéfices de retraite en conséquence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS ET PAR VOIE DE TEAMS :**

**D’APPROUVER** une lettre d’entente avec le directeur du service incendie prévoyant les modalités suivantes pour ses bénéfices de retraite :

« Le directeur du service incendie pourra bénéficier d'une participation de la Ville équivalente à sa cotisation à un REER personnel jusqu'à concurrence de 8,00% de ses revenus annuels municipaux, d'ici son adhésion au RREMQ.

Les droits de cotisation applicables prennent en considération la rétroactivité salariale consentie dans la convention des cadres 2024-2029.

À partir de sa date d'adhésion au RREMQ, le cas échéant, ses bénéfices de retraite seront ceux prévus pour l'ensemble du personnel cadre à la convention 2024-2029. »

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer cette lettre d'entente au nom de la Ville.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS ET PAR VOIE DE TEAMS** que la séance soit levée. Il est 19 h 42.

\_\_\_\_\_  
Jérémy Laplante, maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Langlois, directeur général et greffier

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Annie Chapados, trésorière

\_\_\_\_\_  
Date